

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Catherine BEAUVY, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Xavier ROUGERIE, Sinem ERGUN

Excusé : Caroline BISSIERE

Procurations : Cédric PETIT à Fantine BRUNEAU

Date de la convocation : 03 avril 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H06

DELIBERATION N° 2026-02-05 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Marie-José GUIGNABEL, Adjointe au maire, indique que la commission Vie Associative Loisirs s'est réunie pour examiner les demandes de subventions déposées. Le montant global s'élève à 67.880€ de subventions auxquelles il est proposé d'ajouter au titre des subventions exceptionnelles, la somme de 1.800€.

Aussi, Mme COUFFY-AUROUX propose aux élus d'approuver le tableau présenté et qui sera joint en annexe du Budget Primitif 2026. Les associations n'ayant pas donné suite aux diverses relances ne se voient pas attribuer pour l'instant de subvention communale.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 019-211913603-20260420-2026_02_05_A-DE

ASSOCIATIONS	2025 attribuée	2025 except	2026 attribuée	2026 except
ABYSSE DE L'ORQUE				
ADSL SECHEMAILLES - CLUB D'AVIRON			300 €	200 €
ANAGR	100 €	50 €	100 €	
APEM (association des parents d'élèves de Meymac)			200 €	
ARAM	200 €		250 €	
ASCEM (école élémentaire)	600 €		400 €	
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 500 €		1 500 €	
AMICALE DU MONT-BÉSSOU	200 €	200 €	300 €	
AMICALE PETANQUE LOISIRS	350 €	150 €	350 €	200 €
ANIMEY	3 000 €		4 000 €	
ARABESQUE	0 €		300 €	
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ABBAYE SAINT-ANDRE	27 000 €		27 000 €	
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE POUR ADULTES	150 €		150 €	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	100 €		100 €	
ASSOCIATION "LES ESPOIRS" - EREA - UNSS	0 €		300 €	200 €
ASSOCIATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE "LA MEYMACOISE"	200 €		200 €	
ASSOCIATION POUR LE PASTORALISME DE LA MONTAGNE LIMOUSINE				
ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE L'EREA (Foyer des élèves)	0 €			
ASSOCIATION SPORTIVE LES BRUYERES DU COLLEGE		500 €		300 €
ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS POUR TOUS	100 €		100 €	
AU BEAU MILLIEU	0 €		300 €	
CAM FOOTBALL	7 200 €	1 500 €	7 200 €	
CAM HANDBALL	1 000 €		1 000 €	
CAM RUGBY	6 200 €		6 200 €	
CAM TENNIS	400 €		400 €	
CATM - TIR	0 €			
CEREAL	0 €		100 €	
CLUB D'ESCRIME DE HAUTE-CORREZE	500 €	500 €	500 €	
COLLECTIF DYNAMIQUE MEYMACOIS	0 €			
COMA	200 €			
COMICE AGRICOLE CANTONAL	350 €		350 €	
CLUB D'ASTRONOMIE DE HAUTE-CORREZE		1 000 €	600 €	
DU BLEU DANS LE GRIS	500 €	500 €	500 €	
ECO TRIOUZOUNE	300 €	200 €	300 €	300 €
FNACA	100 €		100 €	
FEDERATIONS DES ASSOCIATIONS LAIQUES - FAL 19	200 €		200 €	
FETE COMMUNE				
FONDATION MARIUS VAZEILLES	5 000 €		5 000 €	
FOSSILE FUTUR	0 €			
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	0 €			
GOUPIL OU FACE	0 €			

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

Besser
Levrault

ID : 019-211913603-20260420-2026_02_05_A-DE

HAUTE CORREZE AIKIDO	0 €			
IMPROVISATION MEYMAC				
JMF (JEUNESSES MUSICALES DE France)	200 €			
LA BOULANGE COMMUNE	100 €			
LA CRINIÈRE MEYMACOISE			100 €	
LA FIESTA MEYMACOISE	100 €		500 €	
LA FOULEE MEYMACOISE	500 €	500 €	300 €	
LA PETANQUE MEYMACOISE	300 €			
LA PLUME VOLANTE MEYMACOISE	0 €			
LA PREVENTION ROUTIERE	0 €		80 €	
LA VALSE DU QI	80 €			
LES AMIS DE MEYMAC-PRES-BORDEAUX	0 €		200 €	
LE PLANNING FAMILIAL	200 €			
LES CHOUPINOUS	100 €		100 €	200 €
LES DOIGTS MEYMACOIS	moins 1 an ex		200 €	
LES ESPOIRS DU PLATEAU (EREA)	400 €			
LES CONCILIEURS DE JUSTICE	0 €			
LES JEANNETTES ET CIE	100 €			
LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA CORREZE	0 €		100 €	
LES PARALLELOS DU PLATEAU	100 €		100 €	
LE TEMPS DE	100 €			
L'ILE DES P'TITS ARTISTES				
LOCUS	100 €			
MAC TENNIS DE TABLE			900 €	400 €
MEYMAC FIT CLUB	900 €			
MOTO CLUB MEYMACOIS		700 €	700 €	
NEW DANCE	700 €	500 €		
RACES OVINES DES MASSIFS SELECTION	0 €		1 300 €	
RADIO VASSIERE	1 300 €	1 500 €	4 200 €	
SECOURS POPULAIRE	4 200 €			
SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS			150 €	
SOS VIOLENCES CONJUGALES	150 €			
TELE MILLEVACHES				
VIVANCES	0 €		100 €	
VMEH	0 €		200 €	
VOLLEY BALL MEYMAC	200 €			
	65 280 €	7 800 €	67 730 €	1 800 €

Les membres du Conseil municipal,

A LA MAJORITE ABSOLUE, M-H CHAUQUET et S CHARRIERE ne prenant pas part au vote du fait des fonctions qu'elles occupent au sein de certaines associations percevant des subventions communales, VALIDE le tableau présenté indiquant les subventions attribuées au titre de l'année 2026, ainsi que les enveloppes supplémentaires exceptionnelles.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Le 20 Avril 2026

Le Maire,

Philippe BRUGERE

Le maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché en mairie le 22/04/2026 et transmis en préfecture le même jour en version dématérialisée.

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de Meymac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.